

Les amis de la collégiale Notre-Dame de l'Assomption de Vitry-le-François

L'association des « Amis de la collégiale Notre-Dame de l'Assomption de Vitry-le-François » œuvre pour la sauvegarde et la restauration de ce monument historique classé par l'Etat depuis 1920, ainsi que pour la mise en valeur de ses nombreux objets d'art.

La réalisation de ce projet ambitieux demande des moyens importants. Les ressources de l'association proviennent essentiellement de la cotisation de ses adhérents, des dons, des legs, du mécénat et la vente des publications disponibles sur son site internet :

<http://amisdelacollegiale.free.fr>

Aussi avons-nous besoin de vous tous.

Depuis 2003, des travaux importants ont déjà été réalisés : remise en état de **l'ensemble de la toiture**, restaurations complètes des fonts baptismaux, des chapelles *Sainte-Jeanne d'Arc* et du *Crucifix*, des tableaux *Notre-Dame de l'Assomption*, *Saint-Crépin et Saint-Crépinien*, du *Christ aux outrages*, de la *Descente de Croix*, d'*Abraham chassant Agar*, de *La dispute du Saint-Sacrement*, restaurations des grandes orgues, du banc d'œuvre, de la chaire à prêcher et du mobilier de chœur, la remise à niveau de la sonorisation de l'église.

Mais beaucoup reste encore à accomplir pour transmettre ce patrimoine d'exception aux générations futures, ce magnifique monument ne ménageant pas ses efforts pour nous les soumettre.

Grâce à la mobilisation du plus grand nombre, et notamment de l'ensemble des habitants du Pays vitryat, l'action de l'association sera d'autant plus efficace et pourra plus rapidement être reconnue d'utilité publique.

Vous pouvez TOUS nous y aider en nous rejoignant !



Bulletin d'adhésion 2010

Mme, Mlle, M.....Prénom :
adresse :
C.P. : Ville :
téléphone : téléphone portable :
adresse électronique :@.....

adhère à l'association « *Les amis de la collégiale Notre-Dame de Vitry-le-François* »

- | | | | |
|---------------------------|---------------|---------------------------|-------|
| - Membre Actif : | 15 € | - Cotisation couple : | 25 € |
| - Membre Bienfaiteur : | 50 € | - Cotisation de soutien : | 100 € |
| - Cotisation de mécénat : | 200 € et plus | | |

Pour un don de 50 €, la charge réelle n'est que de 17 € après la déduction fiscale égale à 66 % de son montant.

Un reçu fiscal vous sera adressé.

Date :

Signature :